

Le Président : M. François de MAZIÈRES

Les Vice-présidents :

M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Jacques BELLIER, M. Philippe BRILLAULT,
Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY,
M. Bernard DEBAIN, M. Pascal THÉVENOT,

Les autres membres du Bureau :

M. Patrice PANNETIER, M. Arnaud HOURDIN, M. Patrick CHARLES.

Sont excusés :

Les Vice-présidents :

M. Claude JAMATI,
Mme Anne PELLETIER - LE BARBIER,
M. Philippe BENASSAYA,
M. Luc WATTELLE,
M. Richard RIVAUD, représenté par M. Alain SANSON,
M. Olivier DELAPORTE, représenté par M. Pierre SOUDRY,
M. Olivier LEBRUN.

Nombre de membres du Bureau : 19

Nombre de membres présents : 12

Objet : Avenant n°1 au marché n°812 472 relatif au marché gestion du parc de bacs de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Précisions et ajout au BPU de lignes manquantes au marché.

Le Bureau, légalement réuni sous la présidence de M. François de MAZIÈRES le 20 décembre 2016,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 5211-10 ;

Vu le décret n°2006-975 du 1^{er} août 2006 portant Code des marchés publics modifié et notamment son article 20 relatif aux avenants ;

Vu le marché n°812 472 relatif à la gestion du parc de bacs de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc notifié le 17 octobre 2016 ;

Vu la délibération n°2016-06-25, DU Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 27 juin 2016, portant l'actualisation et la consolidation des délégations de compétences du Conseil au Bureau et au Président, notamment au Bureau communautaire en matière de marchés publics qui

excèdent les seuils européens mentionnés à l'article 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, quel que soit leur procédure de passation ainsi que les avenants s'y rapportant ;

Le 17 octobre 2016, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a notifié à la société Contenur un marché de gestion du parc de bacs pour une durée de 4 ans.

Pour une parfaite exécution du marché n°812 472, quelques adaptations sont nécessaires, elles font l'objet du présent avenant n°1 et porte sur :

- des précisions apportées sur le contenu des bilans hebdomadaires, mensuels et annuels ;
- une modification de la référence relative à un R.A.L vert gazon ;
- des précisions financières relatives à la facturation des déplacements lors des opérations effectuées pour une même adresse ;
- l'ajout au Bordereau des Prix Unitaires (BPU) de bacs à serrure et de pièces détachées pour un montant estimé de 4 060 € HT (soit 2 820 € et 1 240 € HT) ;
- l'ajout au BPU de deux forfaits pour « opérations massives de retrait de bacs » pour un montant estimé de 3 071.40 €HT ;
- des opérations massives d'échanges de bacs pour les professionnels pour un montant estimé à 1 372 € HT;
- l'ajout d'une ligne au BPU pour rachat de matières (moins-value estimée à 432.22 HT€).

L'incidence financière de cet avenant, pour la durée restante du marché, est de 8 071,18 € HT (hors révision des prix).

DÉCIDE :

- 1) *d'approuver les termes de l'avenant n°1 au marché n°812 472 relatif à la gestion du parc de bacs de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.*
- 2) *d'inscrire les dépenses correspondantes au budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au chapitre 011, fonction 812, sur la nature 611 « contrats prestations de services ».*
- 3) *que Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision ;*
- 4) *qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :*
 - ✓ *Monsieur le Préfet des Yvelines,*
 - ✓ *Monsieur le Comptable de la Trésorerie Municipale de Versailles.*

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de présents : 19

Nombre de suffrages exprimés : 12

Le projet de décision mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Fait en deux exemplaires originaux,
A Versailles, le 20 décembre 2016.



Pour le Président et par délégation,

Olivier BERTHELOT
Directeur Général des Services